

Le Directeur Général

Mission Inspection-Contrôle-Réclamation

Affaire suivie par : [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Réf : IC-1122-13359-D

PJ : tableau des mesures administratives

Le Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe des
Solidarités Humaines
Direction de l'Autonomie

**Madame la directrice
EHPAD Le Pré du Lac
205 Chemin de Vence
06 740 Châteauneuf de Grasse**

Date : 13 janvier 2023

Objet : Inspection EHPAD Le Pré du Lac – Châteauneuf de Grasse – Notification des décisions définitives au terme de la procédure contradictoire.

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection conjointe et inopinée sur site le 9 août 2022. Le rapport d'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 30 septembre 2022.

Dans le cadre de la phase contradictoire, vos éléments de réponse communiqués par courriels le 30 octobre 2022 ont été analysés par mes services.

Il ressort de l'examen des documents produits que des mesures correctives ont été mises en œuvre afin d'améliorer la prise en charge des résidents ce qui a permis, à ce stade de la procédure, de lever 1 injonction, 11 prescriptions et 17 recommandations.

La procédure contradictoire est désormais clôturée et les mesures administratives sont notifiées dans le tableau annexé. Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces décisions sont susceptibles de faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la réception.

Le suivi des mesures administratives sera assuré par les inspecteurs de la délégation départementale des Alpes-Maritimes de l'Agence Régionale de Santé et les inspecteurs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.



Je vous demande de leur adresser, aux différentes dates d'échéance, le tableau de suivi des mesures administratives complété par vos soins sous format Word et PDF, assorti des pièces justificatives.

Agence régionale de santé PACA
Direction départementale des Alpes-Maritimes –
Service personnes âgées
Centre administratif départemental
147, boulevard du Mercantour –
Bâtiment Mont des Merveilles - CS23061 –
06202 Nice cedex 3
[REDACTED]

&

Département des Alpes-Maritimes
Direction de l'Autonomie
Service des établissements médico-sociaux
Centre administratif départemental
Direction de l'autonomie et du handicap
147 boulevard du Mercantour
BP 3007
06201 Nice Cedex 3
[REDACTED]

Un contrôle sur site pourra être réalisé afin de vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctives.

Nous vous rappelons enfin que le rapport d'inspection et les décisions prises font partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Le directeur général de l'ARS Paca

Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'autonomie